

Copie

1

PROCES - VERBAL.

du COMITE de la BANNIERE DE LA PAIX.

Samedi le 12 Mars 1932

Présents:

- M. le Baron Michel de TAUBE- Président
- M. Georges CHKLAVER, Secrétaire Général
- S.A.S. Prince Bianchi de MEDICIS)
- Amiral Baron TIEPOLT) Membres
- General POTOCKI)

La séance est ouverte à 16 heures

(1)- Le Baron de TAUBE exprime sa conviction que le Comité doit être élargi de façon à devenir un Comité International, ce qui correspondrait d'ailleurs, aux intentions de M. le Professeur de ROERICH. S.A.S. le Prince de Médicis soutient cette idée, et insiste sur le maintien du titre "Bannière de la Paix". L'Amiral Baron Tiepolt et le General Potocki se rangent au même avis.

M.G.Chklaver fait remarquer que, bien entendu le terme "Pacte Roerich" doit être conservé dans certains cas- notamment en Amérique. Il est décidé de communiquer la décision de transformation du Comité de la Bannière de Paix en Comité International au Conseil d'Administration de l'Association Française Nicolas de Roerich.

(2)- Le Baron de Taube donne lecture du memorandum que Madame de Vaux-Phalipan, Présidente de l'Association Française, a adressé à M. Nicolas de Roerich et au Conseil des Trustees à New-York, au sujet des points de vue Américain et Européen relatifs au Pacte Roerich, et la meilleure façon de reprendre les principes de ce Pacte en vue de leur adoption par les Etats. Le Prince de Médicis, l'Amiral Tiepolt et le General Potocki expriment leur adhésion aux principes et aux opinions de ce memo.

(3)- Le Baron de Taube déclare qu'il faut faire tout ce qui est possible pour soutenir l'initiative de Monsieur TULPINCK concernant l'exposition des Villes d'Art et la deuxième Conférence de Bruges; il confirme l'impossibilité d'organiser en Europe le Pèlerinage de la Bannière de Paix ^{tel qu'il} projeté en Amérique et aussi ^{de} l'organisation de prières spéciales dans les églises des diverses confessions. Il exprime l'opinion-partagée par les membres du comité- que la seule possibilité d'agir en Europe est offerte par l'Exposition de Bruges qui est recommandée tout spécialement à la bienveillance du Conseil des Trustees de New York. Le Prince de Médicis fait remarquer que cette initiative, venant de Belgique sera particulièrement approuvée en France.

(4)- Monsieur G.Chklaver communique au Comité des renseignements sur les négociations qu'il a poursuivies avec les Représentants des divers Gouvernements au sujet du Pacte, notamment avec l'Ambassade au Japon et la Légation de Tchécoslovaquie. Le Comité exprime sa satisfaction au progrès de ces négociations.

La séance est levée à 17 heures

PROCES - VERBAL

SEANCE DU COMITE DE LA BANNIERE DE PAIX. (16 Novembre 1932)

Présents:

- M. le Baron de TAUBE, Président
- M. Georges Chklaver, Secrétaire Général.

- | | | |
|--|---|---------|
| Madame de Vaux-Phalipau |) | |
| MM: Paul Chabas -Membre de l' Institut |) | |
| Dr Lobligeois- Membre du Conseil Municipal |) | Membres |
| S.A.S,Prince Bianchi de Médicis |) | |
| General Potocki |) | |
| Amiral Baron Tiepolt |) | |

Excusés:

- MM: Gustave Forssius-Vice Consul de Suède à Paris
- Geesteramus-de l'Institut de Cooperation Intellectuelle

M.Georges Chklaver donne lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

Madame de Vaux-Phalipau fait un rapport sur les résultats de la 2° Conférence Internationale de Bruges ,organisée par l'Union Internationale pour le Pacte Roerich.Elle expose également le plan de la nouvelle Fondation de Bruges pro Pace ,Arte,Scientiae et Labore, en mentionnant que les beaux résultats obtenus sont dus principalement au dévouement éclairé de M.Camille Tulpinck .

M. Georges Chklaver expose l'état des négociations diplomatiques relatives au Pacte; et demande aux Membres présents d'exposer leurs vues sur les démarches ultérieures à entreprendre.

Il est décidé de prier M. C. Tulpinck de faire une démarche auprès du Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, où M. le Baron de Taube a préparé le terrain, grâce à ses conversations avec M. MUULS l'un des Jurisconsultes du Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles.Il est décidé de seconder M. C. Tulpinck par une démarche du Centre Européen auprès de l'Ambassadeur de Belgique à Paris.

Mme de Vaux-Phalipau fait remarquer l'importance de la nomination de M. Tulpinck au poste de Vice-Consul de Grèce à Bruges.

M.Georges Chklaver fait part des conversations qu'il a eues au sujet du Pacte avec des Membres de l'Ambassade Impériale du Japon à Paris.

Le Conseil prend connaissance avec satisfaction de la nouvelle communiquée par M.Tulpinck relative aux deux envois importants de l'Allemagne à la Fondation Roerich, ce geste laissant espérer que le Gouvernement Allemand se prononcera en faveur du Pacte Roerich, à la Société des Nations, où il faut réaliser l'unanimité pour faire aboutir notre proposition.

Mme de Vaux-Phalipau fait remarquer qu'en ce qui concerne les démarches officielles à entreprendre à Bruxelles, il convient d'attendre le dénouement de la crise politique actuelle.

M. Georges Chklaver fait part des conversations qu'il a eues avec des fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères à Paris au sujet de la conférence sur le Pacte que M. C. Tulpinck voudrait voir organisée à Bruxelles, sous les auspices de l'Ambassade de France. Cette conférence ne pourra avoir lieu dans les conditions indiquées que lorsque le Gouvernement Français aura pris position officiellement; or la décision ~~du~~ du Cabinet de Paris ne pourra être prise que lorsque le Gouvernement Belge aura présenté le projet au Conseil de la Société des Nations.

S.A.S. Prince Bianchi de Médicis déclare qu'il pourrait intéresser aux travaux du Comité certaines personnalités belges très importantes, notamment M. le Comte de Lannoy, Grand Maréchal de la Cour, et Monsieur le Sénateur, Duc d'Ursel.

M. le Baron de Taube fait remarquer qu'une des difficultés qu'on rencontre au cours des négociations relatives au Pacte est constituée par la réserve systématique des Ambassades et Légations des Etats-Unis en Europe.

M. Georges Chklaver observe que le Gouvernement des Etats-Unis a pour principe de se tenir à l'écart de toutes les ~~entreprises~~ actions entreprises par des organismes privés. Néanmoins, le prochain changement de l'Administration fédérale à Washington laisse espérer une attitude nouvelle de la part des autorités américaines.

M. L'Amiral Baron Tiepolt propose au Comité de voter des remerciements à M. le Comte de Rochefort pour sa participation à l'Exposition de Bruges, et demande qu'il soit élu Membre du Comité. Cette proposition est agréée à l'unanimité.

M. Georges Chklaver signale que le Pacte Roerich a été mentionné dans la Revue Internationale des Sociétés de la Croix Rouge, organe ~~le~~ officiel du Comité ^{Int.} de la Croix Rouge à Genève.

M. le Baron de Taube déclare que le Comité ne doit se réunir que lorsque les affaires l'exigeront, sans périodicité déterminée.

La séance est levée à 18 h 1/2.

Georges Chklaver
Secrétaire Général

4

PROCES-VERBAL

SEANCE du COMITE de la BANNIERE DE PAIX- (6 Janvier 1933)

Présents:

M. le Baron de TAUBE- Président
M. Georges CHKLAVER- Secrétaire Général.

Madame de VAUX-PHALIPAU,

MM:-P.CHABAS- Membre de l'Institut-
S.A.S.Prince BIANCHI DE MEDICIS.

H.J.Maas-Geesteranus (de l'Institut International de Coopération
Intellectuelle de la Société des Nations)

Comte de Rochefort

Amiral Baron Tiepolt

Excusés:

MM. Gustave Forssius- Vice-Consul de Suède à Paris
le Dr Lobligeois- ancien Vice President du Conseil Municipal
de Paris.
General Potocki.

La Séance est ouverte à 17 h.M. G.Chklaver donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est approuvé.

(1)- M. G. Chklaver communique au Comité les derniers renseignements sur les négociations en cours concernant le Pacte Roerich. Les rapports reçus récemment de Monsieur Camille TULPINCK, Président de l'Union Internationale pour le Pacte Roerich à Bruges, contiennent des informations d'une importance si capitale qu'une réunion extraordinaire du Comité a été jugée désirable. M. C. Tulpinck nous informe -en effet- d'une entrevue qu'il a eue avec le Chargé d'Affaires d'Allemagne à Bruxelles. Celui-ci a déclaré que le Gouvernement du Reich s'était prononcé en faveur du Pacte Roerich. Le Comité exprime sa satisfaction de ce résultat. M. le Baron de Taube se propose alors, à son prochain voyage à Berlin, de sonder à titre officieux et privé les dispositions des milieux gouvernementaux allemands. Madame de Vaux-Phalipau fait remarquer qu'il faut agir en la matière avec une extrême prudence. Il est donc décidé de s'abstenir en attendant de toute démarche auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

(2)- M.G.Chklaver communique également que d'après le rapport de M. C.Tulpinck la Nonciature Apostolique à Bruxelles s'intéresse au Pacte; on pourrait donc faire également au nom du Centre Européen une démarche auprès de la Nonciature à Paris. Après un échange de vues, il est décidé de procéder à cette démarche dès que le Comité aura reçu de M.Tulpinck une communication relativement à sa conversation avec le Nonce Apostolique à Bruxelles.

(3)- M. Tulpinck ayant demandé à M. Chklaver de préparer le texte de la requête à adresser au Gouvernement Belge, il est donné lecture du projet préparé, qui est approuvé à l'unanimité. Il est décidé que cette requête sera envoyée à M. Tulpinck afin d'être acheminée par lui aussi rapidement que possible au Gouvernement Belge.

Conformément à la décision du Comité du 16 Novembre 1932, une démarche du Centre Européen sera faite auprès de l'Ambassadeur de Belgique à Paris dès que M. *Tulpinck* aura présenté sa requête à Bruxelles.

M. le Baron de Tanbe confirme les dispositions favorables de Monsieur Maula, l'un des Jurisconsultes du Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, ce qui peut avoir une importance particulière pour la procédure ultérieure.

Dès que la requête sera présentée à Bruxelles, on entreprendra également les démarches auprès du Gouvernement Français et des autres Gouvernements que l'on peut présumer favorablement disposés à l'égard du Pacte.

(4)- Le Comité prend connaissance avec satisfaction d'un don de 100 photographies de l'Office National du Tourisme Belge à la Fondation Roerich à Bruges. Les négociations entre M. C. Tulpinck au nom de la Fondation Roerich et la ville de Bruges progressent sensiblement. Il est possible que la ville de Bruges mette à la disposition de la Fondation un immeuble municipal situé Place Van Eyck. Les Membres examinent la photographie de cet immeuble et expriment l'opinion que ce local pourrait très bien ~~servir~~ convenir au but de la Fondation. D'autre part, Monsieur Tulpinck désirant obtenir de Monsieur le Professeur de Roerich une pièce authentique précisant les conditions dans lesquelles les 16 tableaux de Monsieur de Roerich actuellement à Bruges seront confiés à la Fondation, il est décidé de demander à Monsieur Tulpinck de soumettre un projet de cette déclaration.

(5)- En présence des résultats remarquables obtenus par Monsieur Tulpinck dans ses négociations, tant avec les autorités à Bruxelles qu'avec la Municipalité de Bruges, M. G. Chklaver propose d'adresser, au nom du Comité, des remerciements et des félicitations à Monsieur Tulpinck. Le texte de ce message est voté à l'unanimité par le comité et signé par tous les Membres présents.

(6)- Afin de relever le caractère international du Comité, il est décidé de demander à Monsieur de Lapradelle et à Monsieur Le Fur, Professeurs à la Faculté de Droit de Paris, et à Monsieur Alexandre Alvarez, Secrétaire Général de l'Institut Américain de Droit International, de bien vouloir accepter d'être Membres du Comité.

(7)- Le Comité prend connaissance des nouvelles publications concernant le Pacte. Madame Van Loo a fait paraître un excellent article sur la Conférence de Bruges et le Pacte dans la Revue d'Art de Bruxelles : "Clarté". La Réplique de M. G. Chklaver aux critiques qui avaient été formulées contre le Pacte Roerich par certains Délégués de la Société des Nations, a paru en première page du journal "Le Messager d'Athènes".

La séance est levée à 18 h 1/2.

Georges Chklaver
Secrétaire Général